

## INTERVENTIONS DU CISSS EN MILIEU SCOLAIRE SELON LES MALADIES INFECTIEUSES

| DIAGNOSTIC MÉDICAL NÉCESSAIRE<br><i>Sauf gastro-entérite, pédiculose et varicelle</i> | SIGNALEMENT À L'INFIRMIÈRE SCOLAIRE PAR L'ÉCOLE<br><i>Le jour même</i> | SIGNALEMENT À LA DSPU <sup>1</sup> PAR L'INFIRMIÈRE SCOLAIRE<br><i>Le jour même</i> | VALIDATION PAR L'INFIRMIÈRE SCOLAIRE <sup>2</sup> OU PAR LA DSPU <sup>1</sup> | EXCLUSION DE L'ÉCOLE <sup>3</sup>  | LETTRE AUX PARENTS ET AU PERSONNEL  |   | RECOMMANDATIONS   |
|---|--|---|---|--|---|---|---|
|   |  |   |   |  | UN SEUL CAS VALIDÉ  | PLUSIEURS CAS VALIDÉS (≥2 OU SELON LA MALADIE)  |   |
| Conjonctivite   | Oui  | Non   | Infirmière scolaire   | Pas d'exclusion <sup>3</sup>   | Non   | Primaire : à la classe<br>Secondaire : identifier les contacts au cas par cas   | Contacteur la DSPU <sup>1</sup> si besoin de soutien  |
| Coqueluche <sup>4</sup>   | Oui  | Oui   | DSPU <sup>1</sup>   | Jusqu'à 5 jours après le début de l'antibiotique ou jusqu'à 3 semaines après le début de la toux si non traité | Oui<br>Selon l'évaluation de la DSPU <sup>1</sup>   | Oui<br>Selon l'évaluation de la DSPU <sup>1</sup>   | Selon la DSPU <sup>1</sup>  |
| Érythème infectieux (5e maladie)  | Oui  | Non   | Infirmière scolaire   | Pas d'exclusion <sup>3</sup>   | Oui<br>Primaire : à la classe<br>Secondaire : identifier les contacts au cas par cas      | <b>Primaire</b> : oui, si pas déjà fait au cours des trois derniers mois<br><b>Secondaire</b> : identifier les contacts au cas par cas  | Contacteur la DSPU <sup>1</sup> si besoin de soutien  |
| Gale  | Oui  | Non   | Infirmière scolaire   | Jusqu'à ce que le premier traitement ait été complété  | Non<br>Sauf s'il s'agit d'un cas de gale croûteuse  | Oui, si les cas surviennent à l'intérieur de 6 semaines.<br><b>Primaire</b> : cibler les contacts étroits, élargir à la classe si nécessaire<br><b>Secondaire</b> : cibler les contacts étroits | Contacteur la DSPU <sup>1</sup> en cas d'éclosion ou si besoin de soutien   |
| Gastro-entérite   | Oui  | Non   | Infirmière scolaire   | Pas d'exclusion <sup>3</sup>   | Non   | Oui<br><b>Primaire</b> : à la classe<br><b>Secondaire</b> : identifier les contacts au cas par cas  | Contacteur la DSPU <sup>1</sup> si besoin de soutien ou si plus de 15% des élèves de l'école sont atteints            |
| Grippe  | Oui  | Non   | Infirmière scolaire   | Pas d'exclusion <sup>3</sup>   | Non   | Oui<br><b>Primaire</b> : à la classe<br><b>Secondaire</b> : identifier les contacts au cas par cas  | Contacteur la DSPU <sup>1</sup> si taux d'attaque ou d'absentéisme élevé ou si symptômes ou complications inhabituels |
| Hépatite A <sup>4</sup>   | Oui  | Oui   | DSPU <sup>1</sup>   | Jusqu'à 7 jours après le début de l'ictère ou 14 jours après le début des symptômes si l'ictère est absent     | Oui<br>Selon l'évaluation de la DSPU <sup>1</sup> .                                       | Oui<br>Selon l'évaluation de la DSPU <sup>1</sup> .   | Selon la DSPU <sup>1</sup>  |
| Impétigo, scarlatine ou pharyngite à streptocoque du groupe A                         | Oui  | Non   | Infirmière scolaire <sup>5</sup>  | Jusqu'à 24 heures après le début du traitement   | Non   | Oui<br><b>Primaire</b> : au groupe s'il y a plus d'un cas<br><b>Secondaire</b> : aucune intervention  | Contacteur la DSPU <sup>1</sup> si besoin de soutien  |
| Oreillons <sup>4</sup>  | Oui  | Oui   | DSPU <sup>1</sup>   | Jusqu'à 5 jrs après le début du gonflement des glandes salivaires  | Oui<br>Selon évaluation de la DSPU <sup>1</sup> . Lettre fournie par la DSPU <sup>1</sup> | Oui<br>Selon l'évaluation de la DSPU <sup>1</sup> . Lettre fournie par la DSPU <sup>1</sup>   | Selon la DSPU <sup>1</sup>  |
| Oxyurose  | Oui  | Non   | CLSC  | Pas d'exclusion <sup>3</sup>   | Non   | Non   | Valider auprès des parents que le cas a reçu un traitement  |
| Pédiculose (poux)   | Oui  | Non   | Infirmière scolaire   | Pas d'exclusion <sup>3</sup>   | Non   | Selon le <i>Guide d'intervention - la pédiculose du cuir chevelu</i> du MSSS  | Valider auprès des parents que le cas a reçu un traitement  |
| Rougeole <sup>4</sup>   | Oui  | Oui   | DSPU <sup>1</sup>   | Jusqu'à 4 jrs après le début de l'éruption cutanée   | Oui<br>Selon évaluation de la DSPU <sup>1</sup> . Lettre fournie par la DSPU <sup>1</sup> | Selon l'évaluation de la DSPU <sup>1</sup> . Lettre fournie par la DSPU <sup>1</sup>  | Selon la DSPU <sup>1</sup>  |
| Rubéole <sup>4</sup>  | Oui  | Oui   | DSPU <sup>1</sup>   | Jusqu'à 7 jrs après le début de l'éruption cutanée   | Oui<br>Selon évaluation de la DSPU <sup>1</sup> . Lettre fournie par la DSPU <sup>1</sup> | Selon l'évaluation de la DSPU <sup>1</sup> . Lettre fournie par la DSPU <sup>1</sup>  | Selon la DSPU <sup>1</sup>  |
| Teigne cuir chevelu ou corps  | Oui  | Non   | CLSC  | Pas d'exclusion <sup>3</sup>   | Non   | <b>Primaire</b> : classe et amis proches<br><b>Secondaire</b> : amis proches  | Contacteur la DSPU <sup>1</sup> si besoin de soutien  |
| Varicelle   | Oui  | Non   | CLSC  | Pas d'exclusion <sup>3</sup>   | Oui<br>À toute l'école  | Oui, si pas déjà fait   | Contacteur la DSPU <sup>1</sup> si besoin de soutien  |

- > Au primaire, la décision d'élargir à d'autres groupes que la classe (ex. le service de garde) doit être prise au cas par cas.
- > Les morsures humaines avec bris de peau, les plaies traumatiques et les expositions au sang doivent être évaluées par l'infirmière afin de déterminer le risque d'exposition pour le [VHC et le VIH](#) de même pour le [VHB](#). Pour tout questionnement ou besoin de support lié à cette évaluation, communiquez avec la DSPU<sup>1</sup>.
- > Lors d'une morsure, d'une griffure ou d'un contact avec la salive d'un animal sauvage ou domestique ou encore lors de la présence d'une chauve-souris dans l'environnement scolaire, faire une évaluation du risque de rage selon [l'outil d'aide à la décision](#) du MSSS.

1 Direction de santé publique

2 L'infirmière doit valider le diagnostic auprès des parents. Elle doit s'assurer que le diagnostic a été posé par un médecin ou une IPSPL, sauf s'il s'agit de gastro-entérite, de pédiculose ou de varicelle. En cas de doute concernant la varicelle, elle doit recommander une consultation médicale.

3 Sauf si répond à l'un des critères du tableau 3 du chapitre 3 (p. 22) du [Guide de prévention et contrôle des infections dans les services de garde et école du Québec](#).

4 Maladie à déclaration obligatoire (MADO) selon le Règlement d'application de la «Loi sur la santé publique».

5 Un prélèvement de gorge positif pour le streptocoque du groupe A (strep test) réalisé dans une pharmacie est accepté pour confirmer une pharyngite à streptocoque du groupe A (service offert dans certaines pharmacies).